

Rentrée 2026 de l'INCJ

180 NOUVEAUX STAGIAIRES COMMISSAIRES DE JUSTICE

1ère promotion d'une profession unifiée

Le 24 mars 2026, l'Institut national de formation des commissaires de justice (INCJ) a fait sa rentrée solennelle à la Cité Internationale Universitaire de Paris, avec une nouvelle promotion de 180 stagiaires.

Parmi eux, 140 ont été admis à l'examen d'entrée sur 480 candidats, soit un taux de sélection d'environ 29 %. Un niveau d'exigence qui confirme l'attractivité de la profession, en progression constante ces dernières années et l'efficacité, notamment, des nouveaux partenariats universitaires..



Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) assure la publication de certains mouvements, notamment les officiers qui ne sont pas objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-72 du 1er octobre 2018)

Avec 74% de femmes (133 femmes pour 47 hommes), la promotion 2026-2028 confirme la dynamique engagée ces dernières années: un niveau de féminisation élevé et désormais installé, proche des 76% observés l'an dernier.

Diversité de profils

Tous les candidats admis par examen sont titulaires d'un Bac+5, tandis que les profils sélectionnés illustrent la diversité des parcours, conjuguant expérience professionnelle et formations juridiques. Cette rentrée rassemble quatre profils complémentaires: étudiants issus de l'examen d'entrée, candidats dispensés venant d'autres carrières juridiques, professionnels déjà engagés dans les études (clercs et collaborateurs) et 14 commissaires-priseurs diplômés intégrés via la passerelle OVV (Opérateur de ventes volontaires).

Benoît Santoire, président de la Chambre nationale des commissaires de justice, a évoqué les principes de la démarche de formation de la profession :

«?Quels qu'aient été votre expérience, votre parcours universitaire ou votre acquis professionnel jusqu'ici, vous êtes désormais tous sur un pied d'égalité, avec un seul objectif?: vous former à notre métier.?»

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)



Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)

Et Gérard Suisse, membre du Bureau national chargé de la formation, d'ajouter :

«?Nous sommes aujourd'hui dans le creuset de la profession?: un lieu où se rencontrent des parcours différents, des expériences variées, pour construire progressivement une identité commune.?»

Répartis sur 9 centres de formation en France (dont l'outre-mer, à l'île de la Réunion), les élèves suivront un cursus composé de 8 modules préparant à toutes les activités du commissaire de justice durant deux ans

1er juillet 2026 : profession unique de commissaire de justice

La promotion est baptisée « Guy Bricard » en hommage à un ancien formateur de l'École nationale de procédure, disparu en février 2025, figure engagée dans la transmission des savoirs au sein de la profession. Cette nouvelle promotion sera la première qui amorcera son parcours de formation dans le cadre d'une profession unifiée. En effet, à compter du **1er juillet 2026**, les anciens huissiers de justice et commissaires-priseurs judiciaires exerceront tous en tant que commissaire de justice après des années d'évolution et de rapprochement comme l'a rappelé **Nicolas Moretton**, vice-président de la Chambre nationale :

«?Depuis près de dix ans, notre métier s'est façonné comme une œuvre patiente, réunissant des héritages pour donner naissance à une profession unie, moderne et profondément utile.?»

Pour trouver le commissaire de justice le plus proche :

www.commissaire-justice.fr

Chambre nationale des commissaires de justice :

Le 1er juillet 2022, les huissiers de justice et les commissaires-priseurs judiciaires, professions anciennes d'officiers publics et ministériels, se sont réinventés pour devenir commissaires de justice sous l'égide d'une nouvelle gouvernance ordinaire commune. Établissement d'utilité publique et Ordre professionnel, la Chambre nationale des commissaires de justice est le seul organisme habilité à s'exprimer au nom de tous les commissaires de justice et à représenter officiellement l'ensemble de la profession auprès des pouvoirs publics. Le 1er juillet 2026, la profession de commissaire de justice sera complètement unifiée.

Publication légale Depuis le 1er janvier

2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer

la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D.

2018-01-24-000096 2018)

Pauline GRISEZ

Véronique MARTIN

Tel : +33 (0)1 84 74 67 40

Tel : +33 (0)1 84 74 67 40

Port : +33 (0)7 81 61 82 27

Port : +33 (0)6 60 99 41 64

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)